



Sfr je me fait arnaquer par l'option télévision

Par **olivier02000**, le **26/10/2009** à **13:24**

Envoyé : sam. 24/10/09 20:44

À :

avant toute chose bonjour a tous et merci a ceux qui prendront le temps de lire mon message!
voila ce qu'il m'arrive etape par etape:

:arrow: je suis une ancienne cliente de neuf telecom(depuis sept 2007environ) je suis donc passé(sans concertation avec nous client :()

:arrow: septembre 2008 je recois un courrier d'SFR me disant que la télévision serait compatible avec ma ligne des novembre 2008

:arrow: avril 2009 je les appels afin de savoir pourquoi je n'ai toujours pas reçu mon décodeur malgré que le courrier de septembre 2008 me disais que je n'avais aucune démarche a effectuer le décodeur serait expédié des que ma ligne permetrai l'instalation!

:arrow: j'ai bien reçu en date du 15avril le dit décodeur mais sans la carte a puce permettant de l'activer

:arrow: une semaine plus tard je la recoit en lettre simple

:arrow: recetion de ma première facture et la le choc 70e d'option télévision(35e/mois)

:arrow: j'appel le service client on me répond que soit disant j'ai activé les bouquets tv de ma télécommande en date du 15avril(hors je n'avais pas la carte a puce mais aucun moyen de le prouver) j'adresse donc un courrier en recommandé avec accusé de reception au directeur d'SFR

:arrow: Je recois environ 10jours après tenant le même discours que l'opérateur que j'avais eu c'est a dire que les bouquets ont été activé de ma télécommande et que de ce fait je ne peux espérer aucun remboursement mais que comme je le demande les bouquet on été arrêté a la date du 9juillet2009 signé du directeur du service clientele!

:arrow: J'ai donc payé cette facture

:arrow: Je me croyé tranquille avec cela mais a reception de ma nouvelle facture je me rends

compte qu'on me compte encore 70e de bouquet tv soit 35e pour aout et 35e pour septembre
:arrow: Je rapelle donc le service client la jeune opératrice ne comprend rien a rien et me dit donc que le plus simple est de faire un courrier au directeur en recommandé avec accusé de reception(encore 5e pour ma poire)mais bon comme je suis sur de mon coup je demande qu'on me dédommage pour ce dernier

:arrow: J'ai reçu en debut de semaine la réponse me disant que comme les bouquet on été activé de ma télécommande je dois les arrêter moi même et que chaque mois entamé est du je ne sais vraiment pas quoi faire car je suis sans emploi et je ne peux m'aquitter d'une facture d'une facture de 200e.

D'autre par je ne suis pas dans la possibilité de prendre un autre opéra